



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 69558

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'attitude de la SNCF vis-à-vis des groupes d'enfants et sur le mécontentement des organisations spécialisées dans l'accueil des jeunes. En effet, traditionnellement la SNCF réservait aux groupes des tarifs préférentiels sur des places bloquées. Or, aujourd'hui, il apparaît que la compagnie ferroviaire refuse l'accès de la plupart des trains aux groupes d'enfants et pratique des tarifs élevés ne prenant pas en compte la spécificité des colonies de vacances ou des classes de découverte. D'ailleurs, la SNCF reconnaît accorder la priorité aux voyageurs individuels en période de pointe. Ainsi, de nombreuses associations ou écoles n'ont d'autre choix que de voyager par la route. Alors que le train est reconnu comme un moyen de transport plus sûr et que la volonté des autorités publiques est de réduire la part du transport routier, la position commerciale de la SNCF, société nationale de service public, apparaît comme un grave manquement à ses obligations. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation et ainsi répondre au mécontentement légitime.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69558

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6702